

FORMATION

Les conditions de brevetabilité et les brevets de logiciels

Mercredi 27 mars 2024 de 09h00 à 12h30 - PARIS

Découvrez les critères de brevetabilité, les défis spécifiques rencontrés dans le domaine des logiciels, ainsi que les meilleures pratiques pour protéger les innovations dans le respect des lois et réglementations en vigueur.



CONTENU

Comprendre de manière approfondie les critères et exigences qui sont requis par les différents Offices de brevets pour la délivrance d'un brevet ainsi que leur interprétation pour les brevets de logiciels.

- Après une introduction générale sur les définitions et enjeux liés aux brevets, la formation se concentre principalement sur la présentation des critères de brevetabilité nécessaires pour obtenir un brevet.
- Analyse détaillée des conditions de brevetabilité: exigences techniques requises, en mettant en évidence les notions clés que sont l'invention, la nouveauté, l'activité inventive et l'application industrielle.
- Focus sur les brevets de logiciels: les spécificités entourant la brevetabilité des logiciels, en abordant les défis juridiques, les meilleures pratiques et les évolutions réglementaires sur ce sujet.
- Études de cas pratiques : illustration des concepts abordés pendant la formation par le biais d'une série d'exemples concrets, vous permettant de mieux comprendre comment appliquer les principes de brevetabilité dans des scénarios réels.

FORMATEUR

Thierry DUFRESNE

Diplômé du CEIPI et mandataire près l'Office Européen des Brevets, Thierry a travaillé au sein de Schneider Electric notamment comme responsable d'un département d'ingénierie en automatisation et génie électrique avant de diriger le département PΙ pour l'Europe. confronté à tous les Thierry s'est aspects de PI rencontrés dans une entreprise innovante : procédures d'examen et d'opposition, études de liberté d'exploitation et litiges de brevets en France et à l'étranger, valorisation des actifs et enjeux stratégiques dans l'environnement d'entreprise.

Prérequis : Avoir une notion des principes généraux du droit des brevets (rappelés néanmoins au début de la formation)

Niveau: Intermédiaire

TARIF: 350 € TTC

 3 Rue Paul Escudier – 75009 Paris **Métro** : Blanche (M2) et Liège (M13)

Bus: 21-30-43-68-74 **Parking Blanche Pigalle**7 Rue Mansart – 75009 Paris





FORMATION

Panorama des outils de Propriété intellectuelle

Jeudi 11 avril 2024 de 09h00 à 12h30 - PARIS

Un panorama complet des outils de propriété intellectuelle pour sécuriser les créations et les innovations. Les participants acquerront une compréhension approfondie des différentes méthodes de protection disponibles, y compris les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, etc.



CONTENU

Cette formation exhaustive offre une vue d'ensemble détaillée des outils de propriété intellectuelle. Les participants acquerront une compréhension approfondie de l'importance des droits de propriété intellectuelle et de leur utilisation pour protéger les créations et innovations. Voici les éléments clés abordés :

- Compréhension des droits de propriété intellectuelle
 : les bases des différents droits, y compris le droit d'auteur, les marques, les modèles, les secrets de fabrique et les brevets.
- Utilisation pour protéger les créations et les innovations : des stratégies pratiques pour utiliser efficacement chaque outil de propriété intellectuelle.
- Eviter les erreurs et valoriser son projet : les pièges à éviter lors de la protection de la propriété intellectuelle et la manière de valoriser les projets en exploitant ces droits de manière optimale.

Cette formation est enrichie par des exemples concrets et des études de cas illustrant la mise en œuvre réussie de la propriété intellectuelle dans différents contextes.

FORMATEUR

Frédéric GAILLARDE

Ingénieur civil diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées de Paris. Titulaire d'un MBA, du diplôme du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Industrielle (CEIPI) et du diplôme d'Etudes Supérieures sur le Contentieux des Brevets en Europe de l'Université de Strasbourg. Mandataire auprès des Offices français (INPI) et européen (OEB) des brevets, Frédéric GAILLARDE est également expert judiciaire brevets d'invention près la Cour d'Appel de Paris et il a été nommé juge technique auprès de la Juridiction Unifiée du Brevet (JUB).

Prérequis : Aucun

Niveau: Débutant - Intermédiaire

TARIF: 350 € TTC

ALATIS
© 01 76 63 72 72

Contact@alatis.eu

3 Rue Paul Escudier – 75009 Paris **Métro** : Blanche (M2) et Liège (M13)

Bus: 21-30-43-68-74
Parking Blanche Pigalle
7 Rue Mansart – 75009 Paris





FORMATION

Les inventions des salariés

Vendredi 24 mai 2024 de 09h00 à 12h30 - PARIS

Explorez en profondeur les questions liées aux inventions des salariés. La formation couvre les droits et obligations des employeurs et des employés, les processus de déclaration et de rémunération des inventions, ainsi que les meilleures pratiques pour gérer les conflits potentiels.



CONTENU

Une exploration détaillée des questions relatives aux inventions des salariés, couvrant divers aspects juridiques et pratiques.

- Identification des inventions des salariés : reconnaître et à documenter les inventions réalisées par les salariés dans le cadre de leur travail.
- Cadre légal des inventions des salariés : compréhension approfondie du cadre juridique entourant les inventions réalisées par des salariés, qu'elles soient brevetées ou non, y compris les droits et obligations des employeurs et des employés.
- Politique de rémunération des inventions des salariés : élaboration et la mise en œuvre de politiques de rémunération justes et équitables pour les inventions des salariés, en tenant compte des aspects juridiques, financiers et organisationnels.
- Des exemples concrets et des études de cas seront intégrés pour illustrer les meilleures pratiques et aider les participants à appliquer efficacement les connaissances acquises dans leur contexte professionnel.

FORMATEUR

Philippe CONAN

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Chimie Industrielle de Lyon (aujourd'hui CPL) ainsi que du Centre d'Etudes Internationales de la Propriété Intellectuelle (CEIPI), inscrit sur la liste des personnes qualifiées en propriété industrielle dressée par l'Institut National de la Propriété Industrielle, mandataire près l'Office Européen des Brevets et après une carrière de plus de trente ans en intellectuelle propriété dans CONAN l'industrie, Philippe est aujourd'hui conseil en propriété industrielle mention brevets.

Prérequis : Aucun

Niveau: Intermédiaire - Expert

TARIF: 350 € TTC

ALATIS
© 01 76 63 72 72

Contact@alatis.eu

3 Rue Paul Escudier – 75009 Paris **Métro** : Blanche (M2) et Liège (M13)

Bus: 21-30-43-68-74 **Parking Blanche Pigalle**7 Rue Mansart – 75009 Paris

